

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2292

27 septembre 2011

SOMMAIRE

Administra S.à r.l.	110016	Olivant Investments Switzerland S.A. ...	109970
LBP Luxco GP 1-Hanover S.à r.l.	109985	Pharos S.A.	110010
LBP Luxco GP 2-Resi S.à r.l.	109985	Pointe Allegre Investissements S.A.	110011
LBP Luxco GP 2-Resi S.à r.l.	109995	Pol Winandy et Cie S.à r.l.	110011
LBP Luxco GP 2-Resi S.à r.l.	109986	Pontis S.à r.l.	110011
LBP Luxco GP 3-Condo S.à r.l.	109995	Port d'Attache S.A.	110011
LBP Luxco GP 3-Condo S.à r.l.	109996	PPM Participations S.A.	110011
LBP Luxco GP 3-Condo S.à r.l.	109996	PPP II S. à r.l.	110012
LBP Luxco GP 3-Condo S.à r.l.	109995	Printronix Luxembourg S.à r.l.	110012
LBP Luxco GP 4-North S.à r.l.	109996	Provitallis Luxembourg S.à r.l.	110012
LBP Luxco GP 4-North S.à r.l.	109997	PRS Luxembourg Multistrategy Fund ...	110012
LBP Luxco GP 4-North S.à r.l.	109997	Pub.K Investments S.A.	110015
LBP Luxco GP 5-South S.à r.l.	109997	Qualcount S.A., SPF	110015
LBP Luxco GP 5-South S.à r.l.	109998	Rayspower (Luxembourg) S.à r.l.	109970
LBP Luxco GP 5-South S.à r.l.	109998	Rebra	109983
LBP Luxco GP 6-Hessen S.à r.l.	109998	Ristretto Holdings S.à r.l.	109970
LBP Luxco GP 6-Hessen S.à r.l.	109999	Rudd S.à r.l.	109970
LBP Luxco GP 6-Hessen S.à r.l.	109999	Samantha S.A.	109984
LBP Luxco GP 7-Office S.à r.l.	110009	Samaya S.A.	109985
LBP Luxco GP 7-Office S.à r.l.	110009	Sanitaire Art et Bains S.A.	109985
LBP Luxco GP 7-Office S.à r.l.	109999	Second Atlas (IX) Lux S.A.	109986
LBP Luxco GP 7-Office S.à r.l.	110009	Securo Lux S.A.	109984
LBP Luxco GP 8-West S.à r.l.	110010	Shropshire S.à r.l.	109984
Logis-Concept S.A.	110010	Société Générale Bank & Trust	110015
Meba S.A.	110016	S.P.F. Carmina S.A.	109984
Morgan Stanley Lyra S.à r.l.	110010	Titan White Holding S.à r.l.	110000
MP SMR Investments S.à r.l.	110013		

Ristretto Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.958.680,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 103.437.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric LECHAT.

Référence de publication: 2011109460/12.

(110124269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Rudd S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 150.177.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2011109462/13.

(110124096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Rayspower (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 157.482.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hoogewerf & Cie

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011109463/12.

(110123864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Olivant Investments Switzerland S.A., Société Anonyme.

Capital social: CHF 23.396.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 135.492.

In the year two thousand and eleven on the twenty-fourth day of June.

Before us Me Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Olivant Investments Switzerland S.A.", a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, incorporated by deed of Me Henri HELLINCKX, under the name of Rocket Investments S.à r.l., on 27 December 2007, published in Memorial C on 16 February 2008, number 407 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of Me Paul FRIEDERS, notary then residing in Luxembourg, on 31 March 2009, published in Memorial C on 28 April 2009, number 900.

The meeting was presided by Me Martin MICHARD, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Jean-Paul SCHMIT, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Marc WINANDY, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that all shareholders are duly represented at this meeting.

II) The shareholders confirm through their proxyholder having knowledge of the agenda of the meeting and the proxyholder waives, in the name and for the account of the shareholders, the convening formalities. Considering the above, the shareholders may validly vote, through their proxyholder, with respect to their shares on all the items of the agenda below.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

To consider and, if thought fit, pass the following resolution:

1. Amendment and restatement of the articles of incorporation (the "Articles") of the Company, in the form as attached to the relevant powers of attorney (the "Amended and Restated Articles").

The meeting took the following resolution:

Sole resolution

It is hereby resolved at this meeting of the shareholders of the Company to amend and restate the Articles of the Company in the form of the Amended and Restated Articles attached to the relevant powers of attorney.

The Amended and Restated Articles shall forthwith read as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a "societe anonyme" under the name of "Olivant Investments Switzerland S.A.".

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company.

Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies and the management, control and development of such participating interests.

The company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital of the company is set at twenty-three million three hundred ninety-six thousand five hundred Swiss francs (CHF 23,396,500.-) divided into twenty-three million three hundred ninety-six thousand five hundred (23,396,500) shares of one Swiss franc (CHF 1.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder(s).

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III - New shareholders - Transfer of shares

Art. 6.

6.1 Definitions.

For the purpose of this Article 6:

"Transfer" means, in relation to any share, loan note or other security or any directly or indirectly held legal or beneficial interest in any share, loan note or other security to:

- (a) sell, assign, transfer or otherwise dispose of it;
- (b) create or permit to subsist any Encumbrance over it;
- (c) direct (by way of renunciation or otherwise) that another person should, or assign any right to, receive it;
- (d) enter into any agreement in respect of the votes or any other rights attached to the share, loan note or other security, other than by way of proxy for a particular shareholder, noteholder or security holder meeting, as applicable, except with respect to any voting undertaking contained in any shareholders' agreement that may be entered into between the shareholders from time to time (the "Shareholders' Agreement"); or
- (e) agree, whether or not subject to any condition precedent or subsequent, to do any of the foregoing.

"Encumbrance" means a mortgage, charge, pledge, lien, option, restriction, right of first refusal, right of pre-emption, third party right or interest, other encumbrance or security interest of any kind, or another type of agreement or arrangement having similar effect.

6.2 Notwithstanding any provision to the contrary in any Shareholders' Agreement, the company shall not register an issue and/or a Transfer of shares unless:

- (a) in the case of a Transfer, the Transfer is permitted by the present Title III of these articles of incorporation; and
- (b) in the case of an issue or Transfer, the allottee/transferee has already executed and delivered a deed of accession in the form set out in any Shareholders' Agreement, which shall be delivered to and held by the company.

Art. 7.

7.1 Definitions

For the purpose of this Article 7:

"Affiliate" means a person who Controls or is Controlled by, or is under common Control with a shareholder of the company.

"Control" means, from time to time:

- (a) in the case of a body corporate, the right to exercise more than 50 per cent of the votes exercisable at any meeting of that body corporate, together with the right to appoint more than half of its directors;
- (b) in the case of a partnership or limited partnership, the right to exercise more than 50 per cent of the votes exercisable at any meeting of partners of that partnership or limited partnership (and, in the case of a limited partnership, control of each of its general partners);
- (c) in the case of an Investment Fund the right to be the manager or adviser to that Investment Fund; and
- (d) in the case of any other person, the right to exercise a majority of the voting rights, or otherwise to control that person, whether by virtue of provisions contained in its memorandum or articles of association or, as the case may be, certificate of incorporation or by-laws, statutes or other constitutional documents or any contract or arrangement with any other persons;

and "Controlled" shall be construed accordingly.

"Investment Fund" means any unit trust, investment trust, investment company, limited partnership, general partnership or other collective investment scheme, investment professional high net worth company, unincorporated association or high value trust pension fund, insurance company, or any body corporate or other entity, in each case the assets of which are managed professionally for investment purposes.

7.2 Notwithstanding any other provision of any Shareholders' Agreement or any other agreements to be concluded and documents to be issued which are necessary to implement the transactions contemplated in any Shareholders' Agreement, or Luxembourg law, no Shareholder may Transfer any shares or any loan, bond, note or other debt instrument or instrument carrying a debt-like return provided by a shareholder to the company (a "Shareholder Debt") unless:

- (a) it is a Transfer by a shareholder of the company who holds at least thirty percent of the shares issued in the share capital of the company to one of its Affiliates;
 - (i) it Transfers the relevant Shareholder Debt with all rights and obligations arising in respect of such Shareholder Debt under the relevant Shareholder Debt instrument; and
 - (ii) the Transferee has complied with article 6 (b); or
- (b) where the Transfer is not by a shareholder of the company who holds at least thirty percent of the shares issued in the share capital of the company to one of its Affiliates:
 - (i) it Transfers all (and not some only) of its entire holding of shares and Shareholder Debt;
 - (ii) it Transfers the relevant Shareholder Debt with all rights and obligations arising in respect of such Shareholder Debt under the relevant Shareholder Debt instrument;
 - (iii) each of the shareholders who hold individually at least thirty percent of the shares issued in the share capital of the company has agreed in writing to such Transfer; and
 - (iv) the Transferee has complied with article 6 (b).

Irrespective of the above, the shareholders shall always have the right to waive the requirements set out in the present Title III of these articles of incorporation in relation to the transfer of their shares, if they all agree to such waiver.

Title IV. - Management

Art. 8. The company is managed by a board of directors comprising at least three members, who need not be shareholders of the company, who are either class A directors (the "Class A Directors") or class B directors (the "Class B Directors" and together with the Class A Directors, the "Directors"). There must be at least one Class A Director and one Class B Director.

The Directors who are appointed for a period not exceeding six years by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which may at any time remove them.

The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be, in accordance with the terms of any Shareholders' Agreement.

The office of a Director shall be vacated if:

- (i) he resigns his office by notice to the company, or
- (ii) he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- (iii) he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- (iv) he is removed from office by resolution of the shareholder(s).

Art. 9. The board of directors shall elect from among its members a chairman, who shall not have a casting vote.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two Directors so request. The board of directors can deliberate or act validly at a meeting of the board of directors only if at least one Class A Director and one Class B Director are present or represented. In case of a tie-vote, one Class A Director (in case of plurality of Class A Directors, the one designated by a majority of the Class A Directors) shall have a casting vote.

Directors may participate in a meeting of the board of directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, email or similar communication.

Art. 10. The board of directors is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the company as set out in Article 4 of the present articles of incorporation.

The board of directors may distribute interim dividends in accordance with applicable legal provisions.

Art. 11. The company will be bound in any circumstances by the joint signature of one Class A Director and one Class B Director of the company unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 12 of the present articles of incorporation.

Art. 12. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 13. Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Art. 14. Any shareholder who holds at least thirty percent of the shares issued in the share capital of the company may be authorised to appoint one person each, each of whom shall have an observer status in the company, and each of whom shall, without limitation (i) have full access to the company's books and records, (ii) be invited to and may participate at board meetings (although with no voting rights nor any right to count in any quorum); and (iii) have neither executive function nor any consulting role. Such observers shall receive the same notice of, and the same papers in respect of, Board meetings as are received by the Class A Directors and the Class B Directors, and all other information the Directors receive and/or are entitled to receive.

Title V - Committees

Art. 15. The company may have special committees, which shall be established by a resolution of the general meeting of the shareholders. Under no circumstances shall such committees have a management role nor shall they take any management decisions on behalf of the company.

Title VI. - Supervision

Art. 16. The financial statements of the company are controlled by an external auditor appointed by the general meeting of the shareholders, which will fix his remuneration and the term of his contract with the company. The external auditor shall fulfil all duties prescribed by Luxembourg law.

Title VII. - General meeting of the shareholders and Shareholders' resolutions

Art. 17. As long as there is only a sole shareholder of the company, such sole shareholder will exercise the powers of the general meetings of shareholders.

Art. 18. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the 30th June of each year, except for the first annual general meeting which will be held on the 26th June 2009.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Shareholders are entitled to participate in a shareholders' meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

Art. 19. The following decisions may only be taken whether by the board of directors or the general meeting of the shareholders, as applicable with the unanimous consent of all the shareholders of the company:

19.1 The decision to put the company into liquidation;

19.2 The variation, creation, increase, reorganisation, consolidation, subdivision, conversion, reduction, redemption, repurchase, re-designation or other alteration of the authorised or issued share or loan capital of the company or the variation, modification, abrogation or grant of any rights attaching to any such share or loan capital except, in each case, as may be expressly required by any Shareholders' Agreement or the articles of incorporation of the company.

19.3 The entry into or creation by the company of any agreement, arrangement or obligation requiring the creation, allotment, issue, redemption or repayment of, or the grant to a person of the right (conditional or not) to require the creation, allotment, issue, redemption or repayment of, a share in the capital of the company (including, without limitation, an option or right of pre-emption or conversion) except, in each case, as may be expressly required by any Shareholders' Agreement or the articles of incorporation.

19.4 Other than as expressly required by the articles of incorporation, the reduction, capitalisation, repayment or distribution of any amount standing to the credit of the share capital, share premium account, capital redemption reserve or any other reserve of the company, or the reduction of any uncalled liability in respect of partly paid shares of the company.

19.5 Any amendment to the articles of incorporation of the company.

19.6 The adoption and approval of the audited accounts of the company.

19.7 The removal or appointment of the company's auditors unless they shall at their own insistence resign or not seek reappointment.

19.8 The making of any change in the accounting reference date of the company or (save as may be necessary to comply with changes in statements of standard accounting practice) its accounting policies or practices.

19.9 Otherwise than as contemplated by any Shareholders' Agreement, the recommendation, declaration or making of any dividend or other distribution of profits, assets or reserves by the company.

19.10 The making of any political or charitable contribution or any other gift of whatsoever nature.

19.11 Any material alteration to any of the insurance policies of the company.

19.12 The incorporation of a new subsidiary undertaking of the company or the acquisition (however effected) by the company of an interest in any shares in the capital of any body corporate, or in any instrument convertible into the share capital of any body corporate or the establishment of a branch outside the place of incorporation or the acquisition of any other interest in a company, business, undertaking or concern, including, without limitation, the acquisition of any share or marketable security which is traded on any public securities exchange market.

19.13 Any amalgamation, demerger, merger, corporate reconstruction or consolidation of the company and any other entity however effected.

19.14 The taking, or permitting the taking, or omitting to take, any action which would or is likely to change the tax residency of the company.

19.15 Otherwise than where the actions set out below are necessary in order to comply with mandatory requirements under Luxembourg law, the taking of steps to:

(a) wind up or dissolve the company,

(b) obtain an administration order in respect of the company,

(c) invite any person to appoint a receiver or receiver and manager of the whole or any part of the business or assets of the company,

(d) present a petition or convene a meeting for the company's bankruptcy, winding-up, recovery or similar proceedings (including a general agreement with any of its creditors);

(e) proposes or makes any arrangement or composition with, or any assignment for the benefit of, its creditors generally, or enters into any agreement for or in connection with the rescheduling, restructuring or re-adjustment of any material part of its indebtedness by reason of, or with a view to avoiding, financial difficulties; or

(f) do anything similar or analogous to those steps referred to in Articles 19.14 (a) to 19.14;

(g) above, in any other jurisdiction.

Art. 20. The following decisions may only be taken whether by the board of directors or the general meeting of the shareholders, as applicable with the consenting vote of each of the shareholders who hold individually at least thirty percent of the shares issued in the share capital of the company:

20.1 The taking of any action (or omission to act) which in each case does not directly or indirectly relate to any action taken relating to the management, prosecution and/or administration of any claim in relation to any prime brokerage agreement entered into by the company from time to time and any matter ancillary thereto, as well as any action taken relating to the disposal or monetisation of such claim;

20.2 Otherwise than as contemplated by any Shareholders' Agreement, the sale, lease, transfer, license or other disposal of or purchase, lease, license or other acquisition of assets (including any claim in relation to any prime brokerage agreement entered into by the company from time to time), businesses or the whole or any part of any undertakings (or any interest therein) whether by a single transaction or by a series of transactions (related or not) by the company.

20.3 The acquisition or disposal of any asset or provision or receipt of any service otherwise than at market value and on an arm's-length basis by the company.

20.4 The entry into, incurrence of a liability, by the company, for any capital commitment otherwise than as contemplated by any Shareholders' Agreement (whether by way of purchase, lease, hire purchase or otherwise).

20.5 The Transfer by any means of any or all of the shares in the company.

20.6 The formation, entry into, termination or withdrawal from any partnership, consortium, joint venture or any other incorporated association.

20.7 The entry by the company into any agreement which materially restricts its freedom to perform any action taken relating to the management, prosecution and/or administration of any claim in relation to any prime brokerage agreement entered into by the company from time to time and any matter ancillary thereto, as well as any action taken relating to the disposal or monetisation of such claim.

20.8 The entry into, or increase or extension of any liability under, any guarantee or indemnity.

20.9 The amendment, variation, waiver or breach of any provision of, or entry into, failure to enforce or termination of (or giving of notice to terminate), any contract to which the company is a party which is: (i) material or (ii) outside the ordinary and normal course of trading or otherwise than on an arm's length basis, or the making of any payment by the company other than on an arm's length basis or which is of an unusual or onerous nature.

20.10 The entry by the company into any agreement or arrangement for the sale and lease back of any asset.

20.11 Make, increase or extend any loan or advance or grant any credit to anyone whomsoever (other than: (i) trade credit in the ordinary and usual course of trading on an arm's length basis or (ii) advances made to employees in respect of travel expenses or against expenses properly incurred by them on the company's behalf).

20.12 The creation of any Encumbrance (as defined in Article 6 of the present articles of incorporation) over any uncalled capital of, or any other asset of, the company or the giving of any guarantee, indemnity or security, or the entry into of any agreement or arrangement having a similar effect by the company or the assumption by the company of any liability, whether actual or contingent, in respect of any obligation of any person.

20.13 The company incurring, or the entry by the company into any agreement or facility to obtain, any material borrowing, advance, credit or finance or any other indebtedness or liability in the nature of borrowing, other than (i) pursuant to any loan agreements that the company may enter together with the shareholders from time to time or (ii) trade credit in the ordinary and normal course of trading.

20.14 The factoring, or the disposal in any other way of, or the encumbering of any of the company's book debts or the entry into any invoice discounting arrangements.

20.15 Otherwise than as contemplated by any Shareholders' Agreement, the appointment or removal of any officer or employee of the company, or any variation in the remuneration or other benefits or terms of service of any such other director or other officer.

20.16 The establishment of any pension, retirement, death or disability or life assurance scheme, or any employees' share scheme or employee trust or share ownership plan, share option or shadow share option scheme, or other profit sharing, bonus or incentive scheme in each case for any of the directors, employees or former directors or employees (or dependants thereof) of the company, the variation of the terms or rules of any such new or any existing scheme, the appointment and removal of any trustee or manager of such a scheme or the allocation of options or other entitlements under any such scheme in respect of matters within its terms of reference.

20.17 Except as provided for in the annual budget that the company shall prepare for each financial year, the payment in respect of emoluments (including pension contributions and the money value of non-cash benefits) to any of its employees at an annual rate of more than EUR 50,000 (index-linked).

20.18 Except as provided for in the annual budget that the company shall prepare for each financial year, the acquisition or disposal of any freehold property or leasehold property, the grant or surrender of a lease in respect of such property, or the taking or failure to take any action which could prejudice the continuation of any such lease.

20.19 The making or permitting the making of any material change in the nature or scope of the company's business.

20.20 The initiation, discontinuation or settlement of any litigation, arbitration or mediation proceedings where the amount claimed (either by or against it) together with any costs incurred (or likely to be incurred) by it in connection therewith exceeds EUR 50,000 (exclusive of VAT).

20.21 The appointment of any investment bank or corporate finance adviser by the company in connection with a proposed exit, disposal or monetisation of any claim in relation to any prime brokerage agreement entered into by the company from time to time or the appointment of any other financial advisers by the company.

20.22 The company directly or indirectly entering into or being involved in any discussion or negotiation with any third party who is interested in acquiring shares in the capital of the company or a part of the business or assets of the company (including any claim in relation to any prime brokerage agreement entered into by the company from time to time) (a "Prospective Purchaser") or the making of any information relating to the company available to any Prospective Purchaser.

20.23 The exercise of any discretion, power or authority or the giving of any consent in connection with the Transfer of shares or securities in the company, including, without limitation, the agreement of any fair value or sale price of such shares or securities.

20.24 The making by or on behalf of the company of a public announcement, other than as required by law or regulation or pursuant to the terms of any written agreement that the company and the shareholders may enter into from time to time, which identifies a shareholder as having an interest in, or connection with, the company, or any other shareholder, or otherwise identifies a shareholder.

20.25 The approval of the annual budget that the company shall prepare for each financial year (and any material amendment thereto); any amendment increasing such annual budget by EUR 50,000 or more shall be deemed to be material.

Title VIII. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 21. The accounting year of the company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the 31st of December 2008.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

From the annual net profits of the company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The balance is at the disposal of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be; and in accordance with the majority requirements set out in Article 20 of the present articles of incorporation.

Title IX. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title X. - General provisions

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the provisions of any Shareholders' Agreement binding on the shareholders from time to time.

There being no further business, the meeting was closed.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand five hundred (1.500.-) euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the members of the bureau, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the members of the bureau and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the members of the bureau, all known to the notary by first and surname, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille onze, le vingt-quatrième jour du mois de juin.

Par devant nous Me Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de "Olivant Investments Switzerland S.A.", ayant son siège social à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, constituée suivant acte de Me Henri HELLINCKX, sous la dénomination de Rocket Investments S.à r.l., le 27 décembre 2007, publié au Mémorial C le 16 février 2008, numéro 407 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Me Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg à cette époque, le 31 mars 2009, publié au Mémorial C le 28 avril 2009, numéro 900.

L'assemblée a été présidée par Me Martin MICHARD, avocat, professionnellement demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Monsieur Jean-Paul SCHMIT, salarié, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a désigné comme scrutateur Monsieur Marc WINANDY, professionnellement demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Il apparaît d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que tous les actionnaires sont dûment représentés à cette assemblée.

II) Les actionnaires confirment par la voix de leur mandataire connaître l'ordre du jour de l'assemblée et le mandataire renonce, au nom et pour le compte des actionnaires, aux formalités de convocation. En vertu de ce qui précède, les actionnaires peuvent valablement voter, par la voix de leur mandataire, concernant leurs actions sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

La liste de présence, signée par le détenteur de la procuration des actionnaires représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations et sera soumise en même temps aux autorités de l'enregistrement.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

De délibérer et, s'il s'avère opportun, de passer la résolution suivante:

1. Modification et révision des statuts (les "Statuts") de la Société, sous la forme annexés aux procurations y relatives (les "Statuts Modifiés et Révisés").

L'assemblée a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Il est décidé par la présente lors de cette assemblée des actionnaires de la Société, de modifier et réviser les Statuts de la Société, sous la forme des Statuts Modifiés et Révisés annexés aux procurations y relatives.

Les Statuts Modifiés et Révisés auront sur-le-champ la teneur suivante:

Titre I^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une "société anonyme" ayant la dénomination de "Olivant Investments Switzerland S.A."

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société.

Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à vingt-trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille cinq cent francs suisses (CHF 23.396.500,-) divisé en vingt-trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille cinq cent (23.396.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un franc suisse (CHF 1,-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'associé unique ou, le cas échéant, des actionnaires.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit selon les conditions légales requises.

Titre III. - Nouveaux actionnaires - Transfert d'actions

Art. 6.

6.1 Définitions.

Dans l'objet de l'article 6:

"Transfert" signifie, en relation avec toute action, titre de dette ou autre valeur mobilière, ou avec un intérêt légal ou bénéficiaire détenu directement ou indirectement dans une action, titre de dette ou autre valeur mobilière, à:

(a) vendre, céder, transférer ou en disposer;

(b) créer ou autoriser l'existence de toute Charge dessus;

(c) ordonner (par une renonciation ou autrement) qu'une autre personne devrait, ou céderait tout droit pour, le recevoir;

(d) conclure tout accord en ce qui concerne les votes ou tout autre droit lié à l'action, obligation ou autre valeur mobilière, autrement que par voie de procuration pour une réunion particulière d'actionnaires, de détenteurs d'obligations ou de bénéficiaires de garanties, le cas échéant, sauf à l'égard des engagements de votes contenus dans tout pacte entre actionnaires conclu entre les actionnaires de temps en temps (le "Pacte d'Actionnaires"), ou

(e) l'accord, sujet ou non de toute condition précédente ou subséquente, de procéder aux actions précitées.

"Charges" signifie une hypothèque, charge, gage, obligation, option, restriction, droit de refus, droit de préemption, droits des tierces, autre charge ou garantie de toute sorte, ou un autre type d'accord ou d'arrangement ayant les mêmes effets.

6.2 Nonobstant toute disposition contraire dans tout Pacte d'Actionnaires, la société ne doit pas enregistrer une émission et / ou un Transfert d'actions, sauf si:

(a) dans le cas d'un Transfert, l'attributaire/cessionnaire est autorisé par le présent Titre III des statuts; et

(b) dans le cas d'une émission ou de Transfert, l'attributaire/cessionnaire a déjà signé et remis un acte d'adhésion sous la forme prévue dans tout Pacte d'Actionnaires, qui doit être transmise et détenue par la société.

Art. 7.

7.1 Définitions

Dans l'objet de l'Article 7:

"Filiale" signifie une personne qui Contrôle ou est Contrôlée par, ou est sous le Contrôle commun avec un actionnaire de la société.

"Contrôle" signifie, de temps en temps:

(a) dans le cas d'une personne morale, le droit d'exercer plus de 50 pourcent des votes exercés à toute réunion de cette personne morale, avec le droit de nommer plus de la moitié de ses administrateurs;

(b) dans le cas d'une société en participation ou d'une société en commandite, le droit d'exercer plus de 50 pourcent des votes exercés à une assemblée des associés de cette société (et, dans le cas d'une société en commandite, le contrôle de chacun de ses gérants commandités);

(c) dans le cas d'un Fonds d'Investissement le droit d'être le gestionnaire ou le conseiller de ce Fonds d'Investissement, et

(d) dans le cas de toute autre personne, le droit d'exercer la majorité des droits de vote, ou autrement exercer le contrôle sur cette personne, en vertu des dispositions contenues soit dans ses statuts ou, le cas échéant, de ses autres documents constitutifs ou de tout contrat ou arrangement avec toutes autres personnes;

et le terme "Contrôle" doit être interprété en conséquence.

"Fonds d'Investissement" désigne tout trust à participation unitaire, trust de placement, société de participation, société en commandite, société en nom collectif ou d'autres fonds d'investissement collectif, société d'investissement professionnel qualifiée, une association non constituée ou un trust de fonds de pension de haute valeur, compagnie d'assurance,

ou toute personne morale ou autre entité, dans chaque cas, les actifs de laquelle sont gérés professionnellement pour les fins d'investissement.

7.2 Nonobstant toute autre disposition de tout Pacte d'Actionnaires ou tout autre accord qui pourrait être conclu ou documents qui pourraient être émis qui sont nécessaires pour mettre en œuvre les opérations envisagées dans tout Pacte d'Actionnaires, ou de droit luxembourgeois, aucun Actionnaire ne peut Transférer toute action ou tout prêt, obligation, titre ou autre instrument de dette ou instrument constitutif de dette, fourni par un actionnaire à la société (une "Dette d'Actionnaire"), sauf:

(a) s'il s'agit d'un Transfert par un actionnaire de la société qui détient au moins trente pourcent des actions émises dans le capital de la société à l'une de ses Filiales;

(i) il Transfère la Dette d'Actionnaire concernée avec tous les droits et obligations découlant à l'égard des actionnaires en vertu de la Dette d'Actionnaire sous l'instrument de Dette d'Actionnaire pertinent, et

(ii) le Cessionnaire a respecté l'article 6 (b), ou

(b) quand le Transfert n'est pas par un actionnaire de la société qui détient au moins trente pourcent des actions émises dans le capital de la société à l'une de ses Filiales:

(i) il Transfère toute (et pas une partie seulement) de sa participation dans des actions et la Dette d'Actionnaire;

(ii) il Transfère la Dette d'Actionnaire concernée avec tous les droits et obligations en découlant à l'égard des actionnaires en vertu de la Dette d'Actionnaire sous l'instrument de Dette d'Actionnaire pertinent;

(iii) chacun des actionnaires qui détient individuellement au moins trente pourcent du capital de la société a consenti par écrit à un tel Transfert; et

(iv) le Cessionnaire a respecté l'article 6 (b).

Indépendamment de ce qui précède, les actionnaires auront toujours le droit de déroger aux exigences énoncées dans le présent Titre III de ces statuts par rapport au transfert de leurs actions, si tous y consentent.

Titre IV. - Administration

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société, et sont soit administrateurs de classe A (les "Administrateurs de Classe A"), soit administrateurs de classe B (les "Administrateurs de Classe B", et ensemble avec les Administrateurs de Classe A, les "Administrateurs"). Il faut y avoir au moins un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B. Les Administrateurs seront nommés, pour un terme ne pouvant dépasser six années, par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, et sont révocables à tout moment.

Le nombre des Administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, conformément aux termes de tout Pacte d'Actionnaires.

Le poste d'un Administrateur sera vacant si:

(i) il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

(ii) il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

(iii) il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

(iv) il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Art. 9. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres, qui ne doit pas avoir une voie prépondérante.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux Administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement à une réunion du conseil d'administration qui si au moins un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B sont présents ou représentés.

En cas d'égalité de votes pour et de vote contre une résolution, un Administrateur de Classe A (en cas de pluralité d'Administrateurs de Classe A, celui qui sera désigné par une majorité des Administrateurs de Classe A), aura une voix prépondérante.

Les Administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux. Une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes les décisions approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sont reprises par écrit sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax, email ou tout autre moyen de communication.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social (Article 4) de la société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes conformément aux dispositions de la loi applicable.

Art. 11. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Administrateur de Classe A et d'un Administrateur de Classe B de la société, à moins que des dispositions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 12 des présents statuts.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 13. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme requérant ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Art. 14. Tout actionnaire qui détient au moins trente pour cent des actions émises dans le capital de la société peut être autorisé à nommer une personne chacun, chacune d'elles devant avoir un statut d'observateur dans la société, et chacune d'entre elles, sans limitation, (i) auront pleinement accès aux livres de la société et à ses dossiers, (ii) seront invités et peuvent participer aux réunions du conseil (bien que sans droit de vote ni droit d'être pris en compte pour les règles d'un quorum quelconque), et (iii) n'auront ni les fonctions exécutives, ni aucun rôle de conseil. Ces observateurs doivent recevoir le même avis, et les mêmes documents à l'égard, des réunions du Conseil qui sont reçus par les Administrateurs de classe A et par les Administrateurs de classe B, et toutes les autres informations que les Administrateurs reçoivent et/ou sont en droit de recevoir.

Titre V.- Comités

Art. 15. La société peut avoir des comités spéciaux, qui doivent être créés par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires. En aucun cas, ces comités n'ont un rôle de gestion ni ne peuvent prendre des décisions de gestion au nom de la société.

Titre VI. - Surveillance

Art. 16. Les comptes de la société sont contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'assemblée générale qui fixera sa rémunération ainsi que la durée de son contrat avec la société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs qui lui sont confiés par le droit luxembourgeois.

Titre VII. - Assemblée générale des actionnaires et résolutions des actionnaires.

Art. 17. Aussi longtemps que la société aura un associé unique, cet associé unique exercera les pouvoirs de l'assemblée générale.

Art. 18. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg à l'endroit spécifié dans les convocations, le 30 juin de chaque année, à l'exception de la première assemblée générale annuelle qui sera tenue le 26 juin 2009.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Les actionnaires sont habilités à participer à une assemblée des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et sont réputés présents pour le calcul du quorum et des conditions de majorité et de vote. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques qui assurent une participation effective à la réunion où les délibérations doivent être en ligne sans interruption.

Art. 19. Les décisions suivantes ne peuvent être prises que par le conseil d'administration ou l'assemblée générale des actionnaires, le cas échéant, avec le consentement unanime de tous les actionnaires de la société: 19.1 La décision de mettre la société en liquidation;

19.2 La modification, la création, l'augmentation, la réorganisation, la consolidation, la sous-division, la conversion, la réduction, le rachat, la redésignation ou toute autre modification du capital social autorisé ou du capital emprunté de la société ou la modification, l'abrogation ou le transfert de tous droits attachés à un tel capital, sauf, dans chaque cas, en fonction de ce que requièrent expressément tout Pacte d'Actionnaires ou les statuts de la société.

19.3 L'entrée dans ou la création par la Société de tout accord, arrangement ou obligation qui exige la création, l'attribution, l'émission, le rachat ou le remboursement ou le droit consenti à une personne (conditionnel ou non) à exiger la création, l'attribution, l'émission, le rachat ou le remboursement, d'une participation dans le capital de la société (y compris, sans limitation, une option ou un droit de préemption ou de conversion), sauf, dans chaque cas, en fonction de ce que requièrent expressément tout Pacte d'Actionnaires ou les statuts.

19.4 Sauf stipulations contraires dans les statuts, la réduction, la capitalisation, le remboursement ou la distribution de toute somme inscrite au crédit du capital social, de la prime d'émission, réserve de remboursement de capital ou toute autre réserve de la société, ou la réduction de toute responsabilité non renoncée à l'égard des actions partiellement libérées de la société.

19.5 Toute modification des statuts de la société.

19.6 L'adoption et l'approbation des comptes de la société.

19.7 La révocation ou la nomination des commissaires / réviseurs de la société, à moins qu'ils doivent démissionner eux-mêmes ou ne souhaitent pas un nouveau mandat.

19.8 Le changement de la date de référence comptable de la société ou (sauf en cas de nécessité de se conformer aux dispositions de la pratique comptable) de ses règles ou pratiques comptables.

19.9 Sauf stipulations contraires dans tout Pacte d'Actionnaires, la recommandation, la déclaration ou la distribution de tout dividende ou autre distribution des bénéficiaires, d'actifs ou de réserves par la société.

19.10 Toute contribution politique ou caritative ou tout autre don de quelque nature.

19.11 Toute modification matérielle à l'une des polices d'assurance de la société.

19.12 La création d'une nouvelle filiale de la société ou l'acquisition (de quelque façon) par la société d'actions dans le capital de toute personne morale, ou dans tout instrument convertible en capital de toute personne morale ou l'établissement d'une succursale en dehors du lieu de constitution ou l'acquisition de tout autre intérêt dans une société, les affaires, l'entreprise, y compris, sans limitation, des parts sociales ou l'acquisition de toute valeur mobilière qui est négociée sur un marché réglementé de valeurs mobilières.

19.13 N'importe quelle scission ou fusion d'entreprises, réorganisation ou consolidation de la société et d'une autre entité concernée d'une manière quelconque.

19.14 La prise, ou permettant la prise, ou omettant de prendre, toute mesure susceptible de changer la résidence fiscale de la société.

19.15 A moins que les mesures énoncées ci-dessous sont nécessaires afin de se conformer aux exigences obligatoires en vertu de la loi luxembourgeoise, la prise de mesures pour:

- (a) liquider ou dissoudre la société,
- (b) obtenir un ordre d'administration concernant la société,
- (c) inviter toute personne à nommer un curateur de la totalité ou d'une partie de l'activité ou des actifs de la société,
- (d) présenter une pétition ou convoquer une réunion pour la faillite de la société, sa liquidation, son redressement ou autres procédures similaires (y compris un accord général avec n'importe quel de ses créanciers);
- (e) proposer ou rendre tout arrangement ou composition avec, ou de toute cession au profit de ses créanciers en général, ou conclure un accord pour ou en relation avec le rééchelonnement, la restructuration ou le réajustement de toute partie importante de sa dette en raison de, ou en vue d'éviter des difficultés financières, ou
- (f) faire quelque chose de similaire ou analogue aux mesures visées aux articles 19.14 (a) à 19.14;
- (g) ci-dessus, dans toute autre juridiction.

Art. 20. Les décisions suivantes peuvent seulement être prises soit par le conseil d'administration soit par l'assemblée générale des actionnaires, le cas échéant avec le consentement de chacun des actionnaires qui, individuellement détiennent au moins trente pourcent des actions émises dans le capital de la société:

20.1 La prise de toute action (ou omission d'agir) qui, dans chaque cas, ne doit pas avoir une relation directe ou indirecte à toute action entreprise en matière de gestion, de poursuites et / ou de l'administration de toute créance en rapport avec tout contrat de prime de courtage (prime brokerage agreement) conclu par la société de temps en temps et toute question accessoire, ainsi que toute mesure prise en matière de disposition ou de la monétisation d'une telle créance.

20.2 Sauf stipulation contraire dans tout Pacte d'Actionnaires, la vente, la location, le transfert, la licence ou une autre aliénation ou l'achat, le bail, la licence ou une autre acquisition d'actifs (y compris toute créance en relation avec tout contrat de prime de courtage (prime brokerage agreement) conclu par la société de temps en temps), les activités ou la totalité ou une partie de tout engagement (ou tout droit y afférent) que ce soit par une transaction unique ou par une série de transactions (liées ou non) par la société.

20.3 L'acquisition ou la cession d'un actif ou la fourniture ou la réception d'un service, autrement qu'à la valeur du marché et sur la base des conditions commerciales normales, par la société.

20.4 L'obligation prise et l'engagement de la responsabilité, par la société, pour tout investissement en capital autrement que comme prévu par tout Pacte d'Actionnaires (que ce soit par la voie d'achat, location, location-vente ou autrement).

20.5 Le Transfert par quelque moyen que ce soit de tout ou partie des actions de la société.

20.6 La formation, l'entrée, la résiliation ou le retrait de tout partenariat, consortium, entreprise commune ou toute autre association mise en place.

20.7 La conclusion par la société de tout contrat qui restreint considérablement sa liberté pour effectuer les mesures prises relatives à la gestion, les poursuites et / ou l'administration de toute créance en relation avec tout contrat de prime

de courtage (prime brokerage agreement) conclu par la société de temps en temps et toute question accessoire, ainsi que toute mesure prise concernant la renonciation à une telle créance ou la monétisation de cette dernière.

20.8 L'entrée ou l'augmentation ou l'extension de toute responsabilité au titre de toute garantie ou indemnité.

20.9 La modification, la variation, la renonciation ou la violation d'une disposition, ou l'entrée, la non application ou la résiliation (ou la remise des préavis de résiliation), de tout contrat auquel la société est partie qui est: (i) matériel ou (ii) en dehors du cours ordinaire d'activités de commerce ou autrement que sur une base de conditions commerciales normales, ou tout paiement effectué par la société autrement que sur une base de conditions commerciales normales, ou qui est d'une nature inhabituelle ou onéreuse.

20.10 La conclusion par la société de tout contrat ou arrangement pour la vente et la cession-bail d'un actif.

20.11 Faire, augmenter ou prolonger un prêt ou octroyer tout crédit à quiconque (autre que: (i) les crédits commerciaux dans des conditions commerciales normales ou (ii) des avances consenties aux salariés au titre des frais de voyages ou des dépenses régulièrement faites par eux au nom de la société).

20.12 La création de toute Charge (telle que définie à l'article 6 des présents statuts) sur tout le capital non appelé, ou de tout autre actif de la société ou de toute garantie, indemnité ou sûreté donnée par elle, ou la conclusion de tout contrat ou arrangement, ayant un effet similaire, par la société, ou l'engagement de la responsabilité de la société, réelle ou potentielle, en rapport avec toute obligation de toute personne.

20.13 L'engagement de la société, ou la conclusion par la société de tout contrat ou accord afin d'obtenir, tout emprunt matériel, avance, crédit ou financement ou de toute autre dette ou obligation de la nature des emprunts, autres que (i) conformément à toute contrat de prêt que la société peut conclure avec les actionnaires de temps en temps ou de (ii) crédit commercial dans le cours ordinaire et normal de la négociation.

20.14 L'affacturage, ou la disposition de toute autre manière, ou la charge de l'une des créances comptables de la société ou l'admission d'un arrangement d'escompte de factures.

20.15 Autrement que comme prévu par tout Pacte d'Actionnaires, la nomination ou la révocation d'un dirigeant ou employé de la société, ou tout changement de la rémunération ou autres avantages ou des conditions de service de tout administrateur ou autre dirigeant.

20.16 L'établissement de tout régime d'assurance pension, de retraite, de décès ou d'invalidité ou de vie, ou régime d'actionariat des employés ou un plan de trust ou d'actionariat des salariés, d'options sur actions ou d'un régime ambigu d'options sur actions, ou tout autre partage des profits, bonus ou intéressement dans chaque cas pour l'un des directeurs, employés ou anciens administrateurs ou employés (ou personnes à charge de ceux-ci) de la société, la variation des termes ou des règles de tout nouveau ou tout régime existant, la nomination et la révocation de tout trustee ou le gestionnaire d'un tel régime ou l'attribution d'options ou autres droits dans un tel régime à l'égard des questions relevant de son mandat respectif.

20.17 Sauf s'il est prévu dans le budget annuel que la société doit préparer pour chaque exercice comptable, le paiement à l'égard des émoluments (y compris les cotisations de retraite et la valeur monétaire des avantages en nature) à un de ses employés à un taux annuel de plus de EUR 50.000 (indexés).

20.18 Sauf s'il est prévu dans le budget annuel que la société doit préparer pour chaque exercice comptable, l'acquisition ou l'aliénation de tous biens en pleine propriété ou à bail, l'octroi ou le rachat d'un bail à l'égard de ces biens, ou la prise ou non prise qui pourrait préjudicier à la poursuite d'un telle location.

20.19 Toute modification matérielle dans la nature ou la portée des activités de la société, ou l'autorisation de procéder à une telle modification.

20.20 L'initiation, l'arrêt ou le règlement de toute procédure judiciaire, d'arbitrage ou de médiation lorsque le montant réclamé (soit par ou contre la société) ainsi que les frais engagés (ou susceptibles d'être encourus) par elle en rapport avec ce qui précède dépasse EUR 50.000 (hors TVA).

20.21 La nomination d'un conseiller en banque d'investissement ou en finance d'entreprise par la société dans le cadre d'une sortie proposée, aliénation ou monétisation de toute créance en rapport avec tout contrat conclu sur une prime de courtage (prime brokerage agreement) par la société de temps en temps ou la nomination d'autres conseillers financiers par la société.

20.22 La société, directement ou indirectement entrant ou étant impliquée dans toute discussion ou négociation avec une troisième partie qui serait intéressée d'acquiescer des actions dans le capital de la société ou d'une partie des activités ou des actifs de la société (y compris toute créance en relation avec tout contrat de prime de courtage (prime brokerage agreement) conclu par la société de temps en temps) (un "Acquéreur Potentiel") ou la mise à la disposition de tout Acquéreur Potentiel de toute information relative à la société.

20.23 L'exercice de tout pouvoir discrétionnaire, pouvoir ou autorité ou tout consentement dans le cadre du Transfert d'actions ou de valeurs mobilières de la société, y compris, sans limitation, l'accord sur la juste valeur ou prix de vente de telles actions ou valeurs mobilières.

20.24 La mise en oeuvre par ou au nom de la société d'une annonce publique, autre qu'en vertu d'une exigence légale ou réglementaire ou en vertu des termes de tout accord écrit que la société et les actionnaires peuvent conclure de temps en temps, qui identifie un actionnaire ayant une participation dans, ou un rapport avec, la société, ou tout autre actionnaire, ou une autre identification en tant qu'actionnaire.

20.25 L'approbation du budget annuel que la société doit préparer pour chaque exercice comptable (ainsi que toute modification significative); toute modification augmentant le budget annuel de EUR 50.000 ou plus doit être considérée comme significative.

Titre VIII. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2008.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social, conformément à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 5 des présents statuts.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'associé unique ou, le cas échéant de l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, et en accord avec la majorité requise énoncée dans l'article 20 des présents statuts.

Titre IX. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre X. - Dispositions générales

Art. 24. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'aux dispositions de tout Pacte d'Actionnaires, obligatoire pour les actionnaires de temps en temps.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Coûts

Le montant des coûts, dépenses, rémunération ou charges de toute nature qui incombent à la Société et sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à mille cinq cents (1.500.-) euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des membres du bureau, cet acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français. A la requête des membres du bureau et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de cet acte aux membres du bureau, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Michard, Schmit, Winandy, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2011. Relation: LAC/2011/29354. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101182/716.

(110115477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Rebra, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 48, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 17.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rebra S.à r.l.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Signature

Référence de publication: 2011109464/12.

(110124418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

S.P.F. Carmina S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 136.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Pour S.P.F. CARMINA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011109469/15.

(110123959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Securo Lux S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 150.149.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2010 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2010 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. Juli 2011.

Für die Securo Lux S.A.

Die Zentralverwaltungsstelle

Hauck & Kaufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Mario Warny / Marc-Oliver Scharwath

Référence de publication: 2011109471/15.

(110123921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Shropshire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 5A, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 124.730.

Le Bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109472/10.

(110124062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Samantha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6212 Consdorf, 33, rue Hicht.

R.C.S. Luxembourg B 37.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011109474/12.

(110124470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Samaya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 43, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 131.518.

Les comptes annuels au 31/ 12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109475/10.

(110124450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

SAB S.A., Sanitaire Art et Bains S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5429 Hëttermillen, 5, route des Vins.
R.C.S. Luxembourg B 77.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011109476/10.

(110123730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

LBP Luxco GP 1-Hanover S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 120.518.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2010 der LBP Luxco GP 1-Hanover Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 07. September 2006 unter der Nummer B120.518, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

LBP Luxco GP 1-Hanover Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011109608/17.

(110125323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.**LBP Luxco GP 2-Resi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 120.517.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2007 der LBP Luxeo GP 2-Resi Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 07 September 2006 unter der Nummer B 120.517, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

LBP Luxeo GP 2-Resi Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011109609/17.

(110125272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

LBP Luxco GP 2-Resi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.517.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2009 der LBP Luxco GP 2-Resi Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 07 September 2006 unter der Nummer B 120.517, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

LBP Luxco GP 2-Resi Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011109611/17.

(110125301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Second Atlas (IX) Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 162.188.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of the month of June.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

First Atlas (IX) Lux S.A., a société anonyme organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

represented by Mr Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 16 June, 2011.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms:

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the owners of the shares a company in the form of a "société anonyme", under the name of "Second Atlas (IX) Lux S.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and issue bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures, as well as any other kind or type of securities or instruments.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital - Shares and Share certificates. The issued capital of the Company is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00.-) per share.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders.

Transfers of shares shall be effected by delivering the certificate or certificates issued in relation to the shares to the Company along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If and so long as the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Any shareholder may participate and vote in any meeting of shareholders by videoconference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Monday of June in each year at 10:15 (Luxembourg time) and for the first time in 2012.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The directors shall be eligible for re-election.

The shareholders may decide to appoint directors of different classes. Any such classification of directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the directors be identified with respect to the class they belong.

Any director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors will choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy. One director may represent one or more directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors, provided that in the event however the shareholders have appointed different classes of directors such majority shall always include at least one director of each such class (which may be represented).

Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting, provided that in the event however the shareholders have appointed different classes of directors, any resolutions of the board of directors may only be validly taken if approved by the majority of directors present or represented including at least one director of each such class.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph does not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors, provided however that in the event the shareholders have appointed different classes of directors, minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by one director of each such class unless otherwise resolved by the board of directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors, provided however that in the event the shareholders have appointed different classes of directors, minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by one director of each such class unless otherwise resolved by the board of directors.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board of directors who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company, provided however that in the event the shareholders have appointed different classes of directors, the Company will only be validly bound by the joint signature of one director of each such class (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by two directors, provided however that in the event the shareholders have appointed different classes of directors, the Company will only be validly bound by the joint signature of one director of each such class (including by way of representation).

Art. 14. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2011.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of Articles. These articles of incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Subscriptions

The shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
First Atlas (IX) Lux S.A.	31,000	EUR 31,000.-
Total:	31,000	EUR 31,000.-

The shares are fully paid up in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Extraordinary general meeting

The above named shareholders, representing the entire subscribed capital and considering itself as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting has passed the following resolutions.

First resolution

Two classes of directors, namely class A directors and class B directors, are created. The following persons are appointed class A director and class B directors of the Company for a term ending at the annual general meeting to be held in 2016:

- class A director:

Charterhouse Corporate Directors Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies' House under registration number 02260243 represented by Mr. William Bruce Denne Dockeray, Finance Director, with professional address at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, born in Newcastle, United Kingdom on April 28th 1957;

- class B directors:

Alan Dundon, chartered accountant, born on 18 April 1966 in Dublin, with professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg; and

Marie-Catherine Brunner, chartered accountant, born on 23 September 1977 in Sarrebourg, France, with professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Second resolution

Has been appointed statutory auditor: READ S.à r.l., with registered office in L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 45.083.

Third resolution

The registered office is fixed at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, all of whom are known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-septième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

First Atlas (IX) Lux S.A., une société anonyme, avec siège à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et en voie d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par M. Patrick Santer, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 16 juin 2011.

La procuration donnée, signée par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée à ce document pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a demandé au notaire d'acter comme suit les statuts d'une société qu'elle forme:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est par la présente établi, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de "Second Atlas (IX) Lux S.A." (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de

son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions préférentiels, convertibles ou non, warrants, notes ou de certificats de créance, de même que tout type de valeurs mobilières ou d'instruments.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - Actions et Certificats. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) par action.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions peuvent être remis aux actionnaires.

Les transferts d'Actions se feront par la délivrance d'un certificat ou de certificats émis en relation avec les actions à la Société accompagné d'un instrument de transfert satisfaisant pour la Société ou par des déclarations écrites de transfert inscrites au registre des actionnaires, datées et signées par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoir.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société. Lorsque, et tant que, la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Tout actionnaire peut participer et voter à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue, d'une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à une telle assemblée ou à la tenue d'une assemblée en personne.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier lundi du mois de juin de chaque année à 10:15 (heure du Luxembourg) et pour la première fois en 2012.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période maximum de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont éligibles à leur réélection.

Les actionnaires peuvent nommer des administrateurs de différentes classes. Une telle classification des administrateurs devra être inscrite dans les minutes de l'assemblée concernée et les administrateurs devront être identifiés conformément à la classe à laquelle ils appartiennent.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et peut élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme responsabilités de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront un autre président pro tempore à la majorité des présents à de telles assemblées et réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs administrateurs.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Toutefois, en cas de création de différentes classes d'administrateurs, une telle majorité devra inclure au moins un administrateur de chaque classe (qui peut être représenté).

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de création de différentes classes d'administrateurs, les décisions ne seront valablement prises que si elles ont été approuvées par la majorité des administrateurs (présents ou représentés) comprenant au moins un administrateur de chaque classe.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de communiquer les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique uniquement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires, par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Au cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autre qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou agent devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne pourra délibérer, ni prendre part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de tel administrateur ou agent à la prochaine assemblée des actionnaires. Cet alinéa n'est pas applicable lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président, ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ou par deux administrateurs.

En cas de création de classes d'administrateurs, les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration devront être signés par un administrateur de chaque classe, sauf si le conseil d'administration en dispose autrement.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs. En cas de création de classes d'administrateurs, les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration devront être signés par un administrateur de chaque classe, sauf si le conseil d'administration en dispose autrement.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. En cas de création de classes d'administrateurs, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de chaque classe (y inclus par représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par deux administrateurs, étant donné que dans le cas de création de différentes classes d'administrateurs, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de chaque classe (y inclus par représentation).

Art. 14. Commissaire aux Comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commence à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2011.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration et en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et sera retourné à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires réglant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Souscriptions

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Paiement
First Atlas (IX) Lux S.A.	31,000	EUR 31.000,-
Total:	31,000	EUR 31.000,-

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, la preuve de tous ces paiements a été donnée, ainsi que le constate le notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les actionnaires susmentionnés, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Deux classes d'administrateurs sont créées, à savoir Administrateurs de classe A et administrateurs de classe B. Les personnes suivantes ont été nommées administrateur de classe A et administrateurs de classe B de la Société pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

Administrateur de classe A:

Charterhouse Corporate Directors Limited, une société soumise au droit de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, Londres, EC4M 7DX, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 02260243, représentée par M. William Bruce Denne Dockeray, Directeur Financier, résidant professionnellement à Warwick Court, Paternoster Square, Londres, EC4M 7DX, né le 28 avril 1957, à Newcastle, Royaume-Uni;

Administrateurs de classe B:

Alan Dundon, expert comptable, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg; et

Marie-Catherine Brunner, expert comptable, née le 23 septembre 1977, à Sarrebourg, France, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Deuxième résolution:

A été nommé commissaire: READ S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.083.

Troisième résolution:

Le siège social est fixé au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Santer, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 juin 2011. Relation: RED/2011/1252. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 1^{er} juillet 2011.

Référence de publication: 2011101267/472.

(110115339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

LBP Luxco GP 2-Resi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.517.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2010 der LBP Luxco GP 2-Resi Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 07 September 2006 unter der Nummer B 120.517, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

LBP Luxco GP 2-Resi Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011109612/17.

(110125324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.**LBP Luxco GP 3-Condo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.706.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2007 der LBP Luxco GP 3-Condo Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 07 September 2006 unter der Nummer B 120.706, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

LBP Luxco GP 3-Condo Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011109613/17.

(110125274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.**LBP Luxco GP 3-Condo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.706.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2008 der LBP Luxco GP 3-Condo Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 07 September 2006 unter der Nummer B120. 706, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

LBP Luxco GP 3-Condo Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011109614/17.

(110125288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

LBP Luxco GP 3-Condo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.706.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2009 der LBP Luxco GP 3-Condo Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 07. September 2006 unter der Nummer B 120.706, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

LBP Luxco GP 3-Condo Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011109615/17.

(110125305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.**LBP Luxco GP 3-Condo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.706.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2010 der LBP Luxco GP 3-Condo Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 07 September 2006 unter der Nummer B 120.706, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

LBP Luxco GP 3-Condo Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011109616/17.

(110125326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.**LBP Luxco GP 4-North S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.514.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2007 der LBP Luxco GP 4-North Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 07 September 2006 unter der Nummer B 120.514, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

LBP Luxco GP 4-North Sàrl

Ralph Kürschner.

Référence de publication: 2011109617/16.

(110125277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

LBP Luxco GP 4-North S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.514.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2008 der LBP Luxco GP 4-North Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 07 September 2006 unter der Nummer B 120.514, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

LBP Luxco GP 4-North Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011109618/17.

(110125290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

LBP Luxco GP 4-North S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.514.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2009 der LBP Luxco GP 4-North Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 07 September 2006 unter der Nummer B 120.514, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

LBP Luxco GP 4-North Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011109619/17.

(110125308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

LBP Luxco GP 5-South S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.515.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2007 der LBP Luxco GP 5-South Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 07 September 2006 unter der Nummer B 120.515, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

LBP Luxco GP 5-South Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011109621/17.

(110125278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

LBP Luxco GP 5-South S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.515.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2008 der LBP Luxco GP 5-South Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 07 September 2006 unter der Nummer B 120.515, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

LBP Luxco GP 5-South Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011109622/17.

(110125292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.**LBP Luxco GP 5-South S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.515.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2009 der LBP Luxco GP 5-South Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 07 September 2006 unter der Nummer B 120.515, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

LBP Luxco GP 5-South Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011109623/17.

(110125309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.**LBP Luxco GP 6-Hessen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.704.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2008 der LBP Luxco GP 6-Hessen Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 07 September 2006 unter der Nummer B 120.704, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

LBP Luxco GP 6-Hessen Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011109626/17.

(110125293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

LBP Luxco GP 6-Hessen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.704.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2009 der LBP Luxco GP 6-Hessen Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 07 September 2006 Unter der Nummer B 120.704, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

LBP Luxco GP 6-Hessen Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011109627/17.

(110125310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.**LBP Luxco GP 6-Hessen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.704.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2010 der LBP Luxco GP 6-Hessen Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 07 September 2006 unter der Nummer B 120.704, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

LBP Luxco GP 6-Hessen Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011109628/17.

(110125345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.**LBP Luxco GP 7-Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.707.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2007 der LBP Luxco GP 7-Office Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 07 September 2006 unter der Nummer B 120.707, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

LBP Luxco GP 7-Office Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011109629/17.

(110125280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Titan White Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 162.181.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eleventh of July.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“ADVENT OXEA (CAYMAN) LIMITED”, a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, whose registered address is at c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, South Church Street, George Town, Grand Cayman,

here represented by Mrs Linda Harroch, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on 11 July 2011.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of “TITAN WHITE HOLDING S.à r.l.” (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles -including Article 13.4 -and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations or memberships or similar corporate structures;

3.2 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.3 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st of January and ends on the 31st of December.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by "ADVENT OXEA (CAYMAN) LIMITED", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 47, Grand Rue, L-1161 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Desmond MITCHELL, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America; and
 - Ms Maike KIESELBACH, director, born on 26 February 1973, in Worms, Germany, residing at 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

“ADVENT OXEA (CAYMAN) LIMITED”, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Iles Caymans, ayant son siège chez M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, South Church Street, George Town, Grand Cayman, ici représentée par Madame Linda Harroch, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 11 juillet 2011.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et Nom. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de «TITAN WHITE HOLDING S.à r.l.» (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en conformité avec ces Statuts -notamment l'article 13.4 -et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autre structures sociétaires similaires;

3.2 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.3 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autres titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.7 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune (les "Parts Sociales"); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique".

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes son autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux

Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

16. Dissolution et Liquidation. La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion,

décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (c) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
- (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et Libération

«ADVENT OXEA (CAYMAN) LIMITED», prénommée, a souscrit l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 47, Grand Rue, L-1161 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Desmond Mitchell, gérant de sociétés, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
 - Monsieur Michael J. Ristaino, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique; et
 - Mademoiselle Maike Kieselbach, gérante de sociétés, née le 26 février 1973, à Worms, Allemagne, demeurant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9380. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011101343/490.

(110114973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

LBP Luxco GP 7-Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.707.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2008 der LBP Luxco GP 7-Office Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 07 September 2006 unter der Nummer B 120.707 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

LBP Luxco GP 7-Office Sàrl.

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011109630/17.

(110125296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.**LBP Luxco GP 7-Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.707.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2009 der LBP Luxco GP 7-Office Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 07 September 2006 unter der Nummer B 120.707, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

LBP Luxco GP 7-Office Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011109631/17.

(110125312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.**LBP Luxco GP 7-Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.707.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2010 der LBP Luxco GP 7-Office Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 07 September 2006 unter der Nummer B 120.707, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

LBP Luxco GP 7-Office Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011109632/17.

(110125347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

LBP Luxco GP 8-West S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 120.565.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2010 der LBP Luxco GP 8-West Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 07 September 2006 unter der Nummer B 120.565, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

LBP Luxco GP 8-West Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011109636/17.

(110125315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Logis-Concept S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 158, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 140.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 29 juillet 2011. Signature.

Référence de publication: 2011109637/11.

(110125606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Morgan Stanley Lyra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 132.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011109638/12.

(110125249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Pharos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 104.932.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 20 juillet 2011:

- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue de Bellevue à L-1227 Luxembourg au 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte RESIDENCE D'ORANGE à L-1331 Luxembourg et ce à compter du 1^{er} août 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 01.08.2011.

Référence de publication: 2011108947/14.

(110125344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Pointe Allegre Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 31.356.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011108949/12.

(110125602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.**Pol Winandy et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 106A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.758.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108950/10.

(110124458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.**Pontis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 143.006.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108951/10.

(110125526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.**Port d'Attache S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 153.846.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CERTIFIE CONFORME

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011108952/12.

(110125416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.**PPM Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 27, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 68.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108953/10.

(110124777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

PPP II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 110.668.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108954/11.

(110124972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Printronix Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.464.

Les comptes annuels au 31/03/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRINTRONIX LUXEMBOURG S.à r.l.

Signatures

Manager / Manager

Référence de publication: 2011108956/12.

(110124689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Provalis Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 33, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 63.717.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108958/10.

(110125028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

**PRS Luxembourg Multistrategy Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV -
Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.845.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 19 juillet 2011 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats d'administrateur de
- PRS Luxembourg Partner I, 1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2012.
2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé KPMG Audit S.à.r.l. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2012.

Pour PRS Luxembourg Partner I

Référence de publication: 2011108959/17.

(110125313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

MP SMR Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 161.890.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth of July.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

MP SMR Investments Cayman L.P., a limited partnership organized under the laws of Cayman Islands, with registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Exempted Limited Partnerships under number 49063,

here represented by Mr. Raymond THILL, maître en droit, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a copy of a proxy given on June 27th, 2011.

Such copy of the proxy, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party, as represented is the sole shareholder of MP SMR Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.890, incorporated on June 29th, 2011 pursuant to a deed of the notary Martine SCHAEFFER, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, which articles of association have not been amended since (the Company), deposited with the R.C.S.Luxembourg on July 7th, 2011 under number L110106618.

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Acknowledgement of an error in the deed dated June 29th, 2011;
2. Subsequent rectification of the deed dated June 29th, 2011 in order to rectify in the French version article 10 relating to the power of signature of the managers;
3. Subsequent amendment of Article 10 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above-mentioned rectification; and
4. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the error in the deed dated June 29th, 2011.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently rectify the deed dated June 29th, 2011 in order to rectify in the French version article 10 relating to the power of signature of the managers.

The deed of June 29th, 2011 has the number 1342/2011 of her Répertoire and registered with the Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, with the relation LAC/2011/29935 and deposited on July 7th, 2011 with the Register of Commerce under the following reference: L 110106618.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned rectification, the Sole Shareholder resolves to amend in the French version of the deed Article 10, of the Articles so that it shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 10.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, soit par la seule signature de tout gérant de catégorie A, soit par la signature conjointe de tout gérant de la catégorie A ensemble avec tout gérant de catégorie B, ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of this corrective deed are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MP SMR Investments Cayman L.P., une société de droit des Iles Cayman avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, inscrite au Registre des Iles Cayman sous le numéro 49063,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée le 27 juin 2011.

Copie de cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le comptes de l'Associé Unique, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé Unique comparait, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique comparait en tant que seul associé de MP SMR Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.890, constituée le 29 juin 2011 en vertu d'un acte notarié du notaire Maître Martine SCHAEFFER, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (la Société) déposé au R.C.S.Luxembourg le 7 juillet 2011 sous le numéro L110106618.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Reconnaissance d'une erreur dans l'acte daté du 29 juin 2011;
5. 2. Rectification subséquente de l'acte daté du 29 juin 2011 dans en vue de corriger dans la version française l'article 10 relatif au pouvoir de signature;
3. Modification subséquente de l'Article 10 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter la rectification sus-mentionnée;
4. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de reconnaître l'erreur dans l'acte du 29 juin 2011.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de rectifier subséquentement l'acte daté du 29 juin 2011 en vue de corriger dans la version française l'article 10 relatif au pouvoir de signature. L'acte du 29 juin 2011 porte le numéro 1342/2011 du Répertoire et est enregistrée auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, sous la relation LAC/2011/29935 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 7 juillet 2011 sous le numéro L 110106618.

Troisième résolution

En conséquence de la rectification sus-mentionnée, l'Associé Unique décide de modifier dans la version française l'Article 10 des Statuts qui doit désormais être lu comme suit:

“ **Art. 10.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, soit par la seule signature de tout gérant de catégorie A, soit par la signature conjointe de tout gérant de la catégorie A ensemble avec tout gérant de catégorie B, ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.”

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte rectificatif a été évalué à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 juillet 2011. LAC/2011/34215. Reçu douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Référence de publication: 2011108891/117.

(110125281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Pub.K Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 32, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 60.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108960/10.

(110124787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Qualcount S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.661.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2011

1. La liquidation de la société QUALCOUNT S.A, SPF est clôturée.
2. Décharge est accordée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch, Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Extrait certifié sincère et conforme

MERLIS S.à r.l.

Liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2011108962/17.

(110124669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Société Générale Bank & Trust, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 6.061.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
en date du 5 mai 2011*

*Cinquième Résolution
(Point 6 de l'ordre du jour)*

Les mandats d'Administrateurs de Patrick SUET, demeurant professionnellement 17, Cours Valmy, 92030 Paris-La-Défense, Daniel TRUCHI, demeurant professionnellement 170, Place Henri Regnault, 92043 Paris-La-Défense, Frédéric GENET, demeurant professionnellement 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Alain CLOSIER, demeurant professionnellement 170, Place Henri Regnault, 92043 Paris-La-Défense, Jean-Luc PARER, demeurant professionnellement

17, Cours Valmy 92030, Paris-La-Défense, Yves THIEFFRY, demeurant professionnellement 170, Place Henri Regnault, 92043 Paris-La-Défense, Arnaud JACQUEMIN, demeurant professionnellement 17, Cours Valmy 92030, Paris-La-Défense et Didier ALIX domicilié 14 bis, Rue Raynouard, 75016 Paris, sont confirmés et renouvelés pour le terme d'un an et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui statuera sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

*Sixième Résolution
(Point 7 de l'ordre du jour)*

L'Assemblée Générale décide d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 04/08/2011.

Patrick Vincent

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011113768/27.

(110129627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Meba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.629.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire, le 12 août 2011

Résolutions:

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de ne pas renommer Mr Stefano De Meo, administrateur et président du Conseil d'administration et Mr Vincent Thill, administrateur et décide d'élire:

Conseil d'administration:

Monsieur Andrea CARINI, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur et président.

Monsieur Gregorio PUPINO, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur.

Monsieur Benoît DESSY, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur.

Le mandat des administrateurs ayant comme échéance l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2013.

Commissaire aux comptes:

I.C. DOM-COM Sarl, 69, rue de la Semois, L - 2533 Luxembourg

Le mandat du commissaire aux comptes ayant comme échéance l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011116594/30.

(110133387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Administra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 154.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011109838/9.

(110126292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.